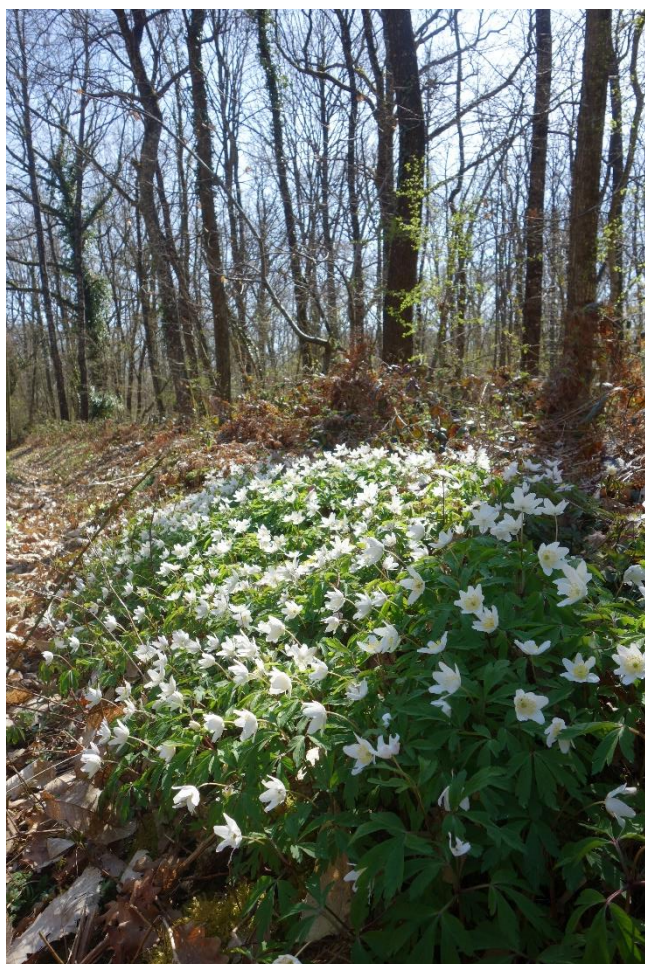


# Années 2019/20

## Bulletin Municipal n°31



**Aubigny79.fr**

**Commune d'Aubigny**

<b>Préambule .....</b>	<b>1</b>
<b>Le Mot du Maire.....</b>	<b>2</b>
<b>Les principales décisions issues des conseils municipaux .....</b>	<b>3</b>
<b>Focus sur le Budget communal.....</b>	<b>5</b>
▪ Le budget 2020 = budget réalisé .....	5
▪ Le budget primitif 2021 = budget prévisionnel .....	7
<b>Les principales actions municipales 2019 et 2020 .....</b>	<b>11</b>
▪ Le cimetière : un patrimoine à préserver et à adapter aux usages actuels.....	11
▪ La remise en état des volets des logements locatifs et de la mairie .....	13
▪ L'amélioration de la salle des fêtes .....	13
▪ La remise à niveau de l'éclairage public : quand l'économie de l'énergie préserve l'environnement et les finances communales.....	15
▪ Équipement en petit matériel et autres installations.....	16
<b>Animations municipales 2019 et 2020 .....</b>	<b>17</b>
▪ Les vœux du Maire .....	17
▪ La fête Nationale .....	17
▪ Les commémorations nationales .....	17
▪ L'arbre de Noël 2019 / repas en l'honneur des Aînés .....	17
▪ Récital de piano & randonnée gourmande .....	18
<b>Le coin des associations .....</b>	<b>19</b>
▪ Subventions communales versées aux associations en 2020 .....	19
▪ « Paroles d'assoc » .....	19
<b>Communication des autres partenaires .....</b>	<b>22</b>
<b>Un peu d'histoire : Morgaine - suite .....</b>	<b>33</b>
<b>Infos pratiques .....</b>	<b>35</b>
▪ La mairie .....	35
▪ Permis de conduire, certificat d'immatriculation, Carte Nationale d'Identité, Passeport .....	35
▪ La salle des fêtes.....	35
▪ Le cimetière .....	35
<b>Autres informations communales .....</b>	<b>36</b>
▪ Etat civil 2019 et 2020 .....	36
▪ « Transport solidaire ».....	36
▪ Liste électorale au 28 mai 2021.....	36
▪ A vos agendas : Manifestations 2021 .....	36
<b>Contacts utiles : .....</b>	<b>37</b>
▪ La Communauté de Communes Parthenay Gâtine .....	37
▪ Permanences .....	37
▪ Autres services publics .....	37

## PRÉAMBULE

2020 n'a pas connu l'édition du traditionnel bulletin municipal, très attendu dans certains foyers. Nous tenons à nous en excuser. À cela 2 raisons qui se sont conjuguées : Les élections municipales et notamment la campagne qui les précède obligeant à de la retenue pour rester dans la légalité, car si faire le bilan de la mandature est autorisé, il ne faut pas s'en servir pour faire propagande... la limite entre les 2 est parfois difficile à cerner. Puis, est arrivée la pandémie qui a mobilisé l'agent en charge du bulletin sur d'autres fronts. À noter également, que le ralentissement des activités et de la vie sociale, ont réduit considérablement le récit des manifestations à vous transmettre, c'est pourquoi, ce bulletin, retracera à lui seul les 2 années passées.

# LE MOT DU MAIRE

## 2019/2020 : Une période marquée par la pandémie qui n'empêche pas la nouvelle équipe de regarder vers l'avenir

Mesdames, Messieurs, Chers Aubignéennes, chers Aubignéens,

L'année 2020 et une grande partie de l'année 2021 ont été particulièrement éprouvantes.

Je souhaite avoir une pensée pour tous les Aubignéennes et Aubignéens qui nous ont quittés durant ces deux années et assurer de mon soutien tous celles et ceux qui ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19, tant les conditions de deuil ont été encore plus difficiles et douloureuses qu'en temps normal.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables et maintenir nos services publics...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie aubignéenne : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs, associatifs, commémoratifs (8 mai, 11 novembre) ; ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous manquent... En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux Aubignéens qui ont choisi de vivre dans notre village.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, le 15 mars 2020, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais. Je tiens sincèrement à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble être la reconnaissance du travail accompli sous le précédent mandat.

Vous connaissez mon engagement pour agir dans le sens de l'intérêt général et du meilleur service rendu... Dans un petit village de moins de 200 habitants, tout n'est pas possible ou pas tout de suite.

Notre action va se poursuivre avec une équipe renouvelée et volontairement paritaire. Installés seulement le 26 mai, vos élus se sont mis au travail immédiatement, d'abord, pour gérer la priorité sanitaire, ensuite aussi pour engager les actions du mandat. Malheureusement certaines actions ne pourront pas être réalisées comme prévues initialement ; certaines dépenses imprévues ayant revêtu un caractère prioritaire. Nous avons dû en « urgence » changer le beffroi de l'église car attendre aurait pu devenir dangereux et aurait aggravé la dépense.

Vous avez pu lire dans la presse que le conseil municipal a pris la décision de faire une offre à la communauté de communes de l'Airvaudais Val Du Thouet pour le rachat de la Chevalerie du Thouet (terrains, bâtiments et deux roulottes), celle-ci ayant décidé de cesser l'activité et de se séparer de l'équipement. Il était impensable pour l'équipe municipale de ne pas essayer de maintenir la dernière activité présente sur la commune. Il a été acté par le conseil de proposer une activité touristique de « loisirs natures » de proximité dont pourront profiter les habitants de la commune, ainsi que ceux du territoire de la CCPG et même au-delà. Je vous tiendrai au courant de l'avancement. Je ne vous cache pas que c'est un lourd projet, mais je suis persuadé qu'il sera bénéfique pour le futur en termes de rayonnement et de dynamisme de la commune.

Par ailleurs, je vous invite à aller voir notre tout nouveau site internet qui est régulièrement mis à jour.

Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui me manquent tant, qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous souhaite une bonne lecture



*Le Maire, Daniel MALVAUD*

# LES PRINCIPALES DÉCISIONS ISSUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Au cours de l'année 2019, le conseil municipal s'est réuni 7 fois et 10 fois en 2020, malgré un contexte sanitaire compliqué.

Afin de garantir au mieux la sécurité de tous, les conseils ont été délocalisés à la salle polyvalente

Les délibérations ont porté sur plusieurs thèmes :

## *Des décisions financières et ou budgétaires annuelles ou récurrentes*

- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice (annuel)
- Validation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 et 2019 (annuel)
- Affectation des résultats 2018 et 2019 (annuel)
- Vote du taux des taxes communales (annuel)
- Vote du Vote du Budget Primitif (annuel)
- Subvention aux associations : étude des demandes (annuel)
- Validation du devis pour le feu d'artifice du 14 juillet 2019
- Demande de subvention « Dispositif de Soutien à l'Investissement Local » (2020)

## *Des décisions budgétaires ponctuelles en fonction des projets ou des dépenses non programmées au moment du vote du budget :*

- Décisions modificatives : Approvisionnement de la ligne « secours et dots » (2019), inscription au budget de la bouche incendie (2019), crédit des lignes pour rattachement des frais d'études au compte travaux correspondant, crédit de la ligne vouée à l'achat de la cuve à carburant (2019)
- Plan de financement : mise aux normes de l'éclairage public (2019), travaux de réparation de la structure du clocher (2020), restauration et déplacement de la croix du cimetière (2020) travaux d'aménagement d'une réserve incendie aux villages du Petit Bois et Grand Bois (2020)
- Reversement à la commune de Pressigny de la contribution de la région pour participation à la rémunération de l'accompagnatrice du transport scolaire (2020)
- Virement de crédit (2020)
- Création d'une régie de recettes communale (2020)

## *La signature de conventions ou d'avenants :*

- Renouvellement de la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du Centre de Gestion – autorisation de signature (2019)
- Mandatement du Centre de Gestion pour la consultation pour la convention de participation « Prévoyance » (2019)
- Mandatement du Centre de Gestion pour la consultation pour la mise en conformité au Règlement Général pour la Protection des Données (2019)
- Adhésion à la Centrale d'achat du Centre de Gestion des Deux-Sèvres et au marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (2020)
- Adhésion au contrat groupe de risques statutaires du Centre de Gestion 79 (2019)
- Convention pour la fourrière animale (2019 / 2020)
- Association Voie Rapide 147-149 – Adhésion (annuel)
- Contrat de maintenance des cloches (2020)

## *La validation de rapports d'activités et l'évolution des statuts et des compétences des partenaires*

- Rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (annuel)
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine (2019 / 2020)
- Création du syndicat mixte de la Sèvre Niortaise (2019)
- Modification des statuts du SIEDS (2019)
- Transfert de la compétence relative aux infrastructures de charge au titre des compétences facultatives de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine (2019)
- Reclassement des compétences « eau » et « assainissement » au titre des compétences obligatoires (2019)
- Restitution de la maison de santé de Ménigoute (2019)
- Bilan d'activités communautaire 2018 et 2019 (annuel)
- Rapport SMEG sur l'assainissement (annuel)
- Rapport SEVT 2018 sur le prix et la qualité de l'eau
- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Motion relative à l'organisation du Service des Finances Publiques en Deux-Sèvres

## *L'achat de matériel*

- Matériel pour l'entretien de la commune (2019)



- Balai adaptable sur la débroussailleuse (2019)
- Cuve de stockage de carburant (2019)
- Ordinateur du Maire (2019)

### *La réparation ou l'entretien des bâtiments, équipements ou patrimoine communaux<sup>1</sup>*

- Réparation du module de tintement des cloches (2019)
- Mise aux normes de l'éclairage public (2019)
- Bouquet de travaux sur divers éléments du patrimoine communal : création d'une ouverture dans le mur du cimetière, réfection des peintures des volets des locatifs, amélioration de la cuisine de la salle des fêtes (2019)
- Installation d'une bouche incendie à La Coudrelle (2019)
- Traitement de la charpente de la salle des fêtes (2020)
- Restauration et déplacement de la croix du cimetière (2020)
- Achat de vitrines d'information pour les villages et l'église (2020)
- Réparation de la structure du clocher (2020)
- Aménagement d'une réserve incendie au Petit Bois / Grand Bois (2020)
- Réparation de la charpente de la salle des fêtes (2020)
- Travaux de peinture et de revêtement au logement locatif du Chemin des Plantes (2020)

### *La révision des tarifs des équipements et services gérés par la commune*

- Tarification du transport scolaire aux familles (50 / 50)
- Révision du loyer des logements locatifs (inchangé en 2019 et augmenté en 2020 pour l'année 2021)
- Révision tarifs salle des fêtes
- Révision tarifs du cimetière (inchangé)
- Participation aux frais de chauffage des associations communales ou d'intérêt communal pour l'utilisation des salles communales (inchangé)

### *Divers*

- Etude de l'opportunité d'acquérir un immeuble par voie de préemption (renoncement) (2019)
- Validation de la liste des Points d'Eau Incendie (2019)
- Procédure de résiliation de bail d'un locataire (2019)

- Recouvrement des frais d'huissier auprès de la locataire sortante (2020)
- Autorisation d'utilisation du véhicule personnel par les agents (annuel)
- Versement d'une prime exceptionnelle de 250€ aux agents dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 (2020)
- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs (2020)
- Positionnement (refus) des élus pour la mandature sur l'opportunité d'implanter des parcs éoliens (2020)
- Création d'un site internet communal (2020)
- Demande d'enregistrement présentée par l'EARL La Grande Métairie relative au projet d'extension d'un élevage porcin sur la commune de Lhoumois (2020)
- Fonds d'Aide aux Jeunes : appel à contribution (2019 / 2020)
- Habilitation du Maire pour donner procuration de retirer et recevoir les courriers remis par la Poste (2020)
- Désignation d'un conseiller municipal pour le contrôle des listes électorales (2020)
- Colis de Noël aux habitants (2020)

### *Installation du conseil municipal renouvelé suite aux élections*

- Élection du Maire (2020)
- Définition du nombre de postes d'adjoints (2020)
- Élection des adjoints (2020)
- Montant des indemnités de fonction (2020)
- Création des commissions communales et désignation de leurs membres (2020)
- Désignation des conseillers communautaires (2020)
- Désignation des délégués et représentants aux organismes extérieurs (2020)
- Proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (2020)
- Délégations du conseil municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (2020)

<sup>1</sup> Le fait que le projet ait été voté sur l'année n'implique pas qu'il ait été réalisé sur l'année du vote

# FOCUS SUR LE BUDGET COMMUNAL

## Le budget 2020 = budget réalisé

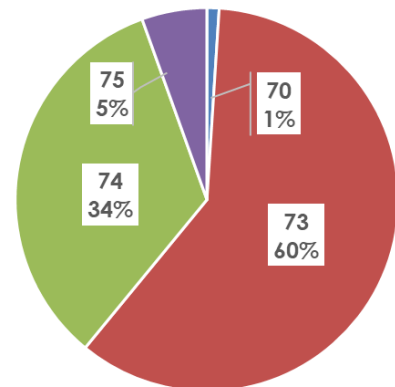
### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2020 se sont élevées à 137 203.61€

Chapitres	Recettes
70 Produits des services	1 402,39 €
73 Impôts et taxes	82 236,39 €
74 Dotations et participations	46 023,64 €
75 Autres produits de gestion	7 541,19 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 203,61 €</b>

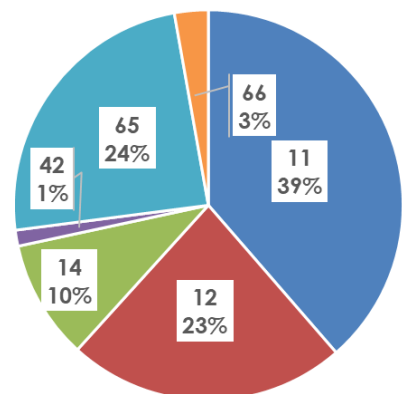


- Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les achats de concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public versé par les opérateurs tels Orange et Sélolis, la récupération des charges locatives sur les locataires (part ordures ménagères), l'encaissement des règlements des familles sur la part du transport - Pas de vente de concessions en 2020.
- Chapitre 73 : Ce chapitre regroupe de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (38 211€), l'attribution de compensation de la Communautés de Communes (29 955€) Les autres recettes de ce chapitre sont le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fond de péréquation pour la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations (11 344.39€) dont le montant est très aléatoire d'une année sur l'autre (en fonction des ventes immobilières réalisées à l'échelle du Département).
- Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF : 20 141€), la Dotation de Solidarité Rurale – exceptionnellement doublée en 2020- (6 263€), la dotation aux élus locaux, ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux, le FCVTA qui permet la récupération de la TVA sur certaines prestations facturées l'année précédente (fauchage, broyage, PATA...)
- Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations : logements, salle des fêtes. - Elles sont en recul sur l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire qui a empêché les locations de salle et le départ d'une locataire
- Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains...) ainsi que des produits exceptionnels comme le remboursement des sinistres par l'assurance. - Néant en 2020

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 125 249.65€

Chapitres	Dépenses
011 Charges à caractère général	48 348,43 €
012 Charges de personnel	28 983,88 €
014 Atténuation de produits	12 388,00 €
042 Transferts entre sections	1 659,06 €
65 Autres charges de gestion	30 350,92 €
66 Charges financières	3 519,36 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>125 249,65 €</b>



- Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité (principalement éclairage public), téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les prestations d'entretien des voiries et leurs abords (fauchage, broyage, élagage, PATA...), les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurance etc. - Pour 2020, une des plus grosses dépenses pour l'entretien des bâtiments a été le traitement de la charpente de la salle des fêtes ;
- Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance statutaire du personnel...)
- Chapitre 014 : Il s'agit du FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources.
- Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, et les autres contributions obligatoires (participation au RPI pour la cantine, participation annuelle au fonctionnement du Centre de Secours).
- Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.
- Chapitre 042 : opérations d'ordre : Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet le virement d'une somme de la section de fonctionnement en dépenses vers la section d'investissement en recettes. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle. - Amortissement des travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux de la Coudrelle (fin de l'amortissement en 2030) et participation à la construction du Centre de Secours (fin de l'amortissement en 2031).

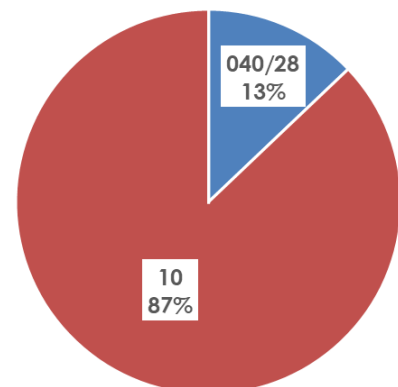
## Section d'investissement

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 12 877.13€

Chapitres	Recettes
040/28 Amortissement des immobilisations	1 659,06 €
10 Dotations fonds divers et	11 218,07 €
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>12 877,13 €</b>

l'année



- 040 : opérations d'ordre : Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet le virement d'une somme de la section de fonctionnement en dépenses vers la section d'investissement en recettes. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle. - Amortissement des travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux de la Coudrelle (fin de l'amortissement en 2030) et participation à la construction du Centre de Secours (fin de l'amortissement en 2031).

- 010 : Dotations, fonds divers et réserves

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- le FCTVA pour 5 784.70€ : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de

précédente dont la création de l'ouverture dans le mur du cimetière, la régularisation des immobilisations, le remplacement du chauffe-eau dans la salle des fêtes, la modernisation de l'éclairage public, l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts, l'installation d'une bouche incendie

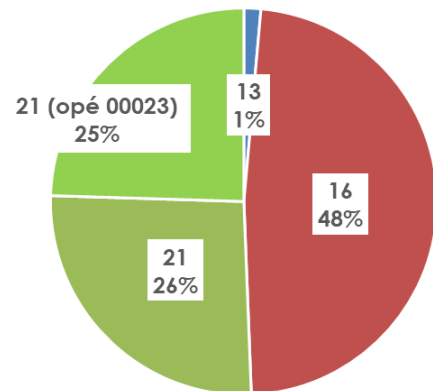
- Des subventions : néant en 2020€ Aucun projet subventionnable n'a été réalisé en 2020 mis à part la restauration de la croix pour laquelle la subvention devrait être virée en 2021
- L'affectation du résultat de fonctionnement pour 5 433,37€

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 15 316.81€

Chapitres	Dépenses
13 Subventions d'investissement	216,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	7 348,19 €
21 Immobilisations corporelles	3 997,82 €
21 Immobilisations corporelles (opé 00023)	3 754,80 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>15 316,81 €</b>

Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :  
Installation d'un vidéo projecteur à la salle des fêtes, restauration de la croix du cimetière.



## État de la dette

Un emprunt de 100 000€ a été souscrit en 2014 avec un taux d'intérêt de 3,76% sur 20 ans pour les travaux d'aménagement de la traversée de la Coudrelle pour lequel l'encours au 31/12/2020 est de 84 529€ soit 497€/hab.

Le montant des annuités bancaires est de 10 868€/an sachant qu'au fil des ans le remboursement des intérêts va en diminuant et celui du capital en augmentant afin de garder un remboursement linéaire.

## Le budget primitif 2021 = budget prévisionnel

### Affectation du résultat

Avant de décider des projets qui seront inscrits au budget la commune doit prévoir le comblement du déficit reporté. Ainsi il est procédé à l'affectation du résultat de l'exercice antérieur afin de savoir quelle somme est réellement disponible. Doivent ensuite être prévus en priorité et obligatoirement le remboursement des emprunts, et le paiement de certaines charges.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2020	16 515,13 €	Dépenses 2020	125 621,65 €
Recettes 2020	12 877,13 €	Recettes 2020	137 529,98 €
Résultat 2020	<b>-3 638,00 €</b>	Résultat 2020	<b>11 908,33 €</b>
Résultat reporté n-1	-5 433,37 €	Résultat reporté n-1	50 585,25 €
Excédent à reporter sur 2021 au 001 Recettes	<b>0,00 €</b>	Excédent cumulé	<b>62 493,58 €</b>
Déficit à reporter sur 2021 au 001 Dépenses	<b>-9 071,37 €</b>	Déficit à reporter sur 2021 au 002 Dépenses	<b>0,00 €</b>
		Affectation au 1068 (IR)	<b>-9 071,37 €</b>
Reste à réaliser		Reste à réaliser	
- recettes	0,00 €	- recettes	0,00 €
- dépenses	0,00 €	- dépenses	0,00 €
Solde RAR	<b>0,00 €</b>	Solde RAR	<b>0,00 €</b>
Besoin de financement	<b>-9 071,37 €</b>	Excédent de fonctionnement reporté au 002	<b>53 422,21 €</b>

Pour 2021, pour chacune des sections, après avoir cumulé le résultat de l'exercice 2020 au résultat antérieur, il s'avère que le fonctionnement dégage un excédent cumulé de 62 493.58€ dont 9 071.37€ viendront combler le déficit cumulé de la section d'investissement. Ainsi la commune disposera d'une marge de manœuvre de 53 422.21€ auxquels s'ajouteront les recettes pour faire face aux dépenses courantes et aux projets d'équipement.

Cette somme peut être répartie selon les besoins de la commune entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

*Les données qui vont suivre sont issues du budget primitif qui est « prévisionnel »*

**Pour 2021, le budget primitif communal s'équilibre comme suit : 172 082,21€ en fonctionnement et 55 025,25€ en investissement**



## Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 172 082,21€ et sont réparties comme suit

Chapitres	Recettes
002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	53 422,21 €
70 Produits des services	810,00 €
73 Impôts et taxes	70 500,00 €
74 Dotations et participations	40 350,00 €
75 Autres produits de gestion	6 500,00 €
77 Produits exceptionnels	500,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>172 082,21 €</b>

- Chapitre 002 : Reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020.
- Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public versé par les opérateurs tels Orange et Ségolis, la récupération des charges locatives sur les locataires (part ordures ménagères), l'encaissement des règlements des familles sur la part du transport - Sont prévues uniquement l'occupation du Domaine public et la récupération de la taxe des ordures ménagères. Rien de prévisible sur les concessions et sur la facturation des cartes de transport scolaire, les familles réglant à la mairie étant minoritaires et non connues à l'avance.
- Chapitre 73 : Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (35 000€), l'attribution de compensation de la Communautés de Communes (28 000€). Les autres recettes de ce chapitre sont le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fond de péréquation pour la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations (imprévisible mais estimée à 5 000€) dont le montant est très aléatoire d'une année sur l'autre (en fonction des ventes immobilières réalisées à l'échelle du Département).
- Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (18 000 €), la Dotation de Solidarité Rurale (6 000€), la dotation aux élus locaux, ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux (4 900€), le FCVTA (4 000€) qui permet la récupération de la TVA sur certaines prestations facturées l'année précédente (traitement de la charpente de la salle des fêtes fauchage, broyage, PATA)...
- Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations : logements, salle des fêtes - 6 500€ ont inscrits au budget sachant que la salle des fêtes sera peu louée en raison de la crise sanitaire et que les loyers ne seront pas recouverts en totalité, un logement n'étant pas mis en location pour cause de travaux.
- Le chapitre 76 concerne les produits financiers. - Non prévu
- Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains...) ainsi que des produits exceptionnels comme le remboursement des sinistres par l'assurance. 500€ ont été inscrits en raison du don d'un habitant

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées à 172 082.21€

Chapitres	Dépenses
011 Charges à caractère général	54 220,40 €
012 Charges de personnel	33 085,00 €
014 Atténuation de produits	12 488,00 €
022 Dépenses imprévues	2 046,33 €
023 Virement de la section de fonctionnement	25 137,82 €
042 Transferts entre sections	2 492,06 €
65 Autres charges de gestion	39 301,30 €
66 Charges financières	3 211,30 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>172 082,21 €</b>

- Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité (principalement éclairage public), téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les prestations d'entretien des voiries et leurs abords (fauchage, broyage, élagage, PATA...), les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurance etc. - 4 500€ ont été prévus pour la remise en état du logement locatif, 22 000€ pour la réparation et l'entretien des voiries et de leurs abords, 3 000€ pour les fêtes et cérémonies
- Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance statutaire du personnel...) - 31 800€ (dont 22 000€ pour les salaires) ont été prévus pour la rémunération des agents et des charges qui s'y rapporte
- Chapitre 014 : Il s'agit du FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources. IL a été mis en place en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle afin d'assurer une compensation intégrale des pertes répertoriées par chaque catégorie de collectivités. En parallèle, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités a également été mise en place. Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées, via un reversement, par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ». - La somme étant déjà notifiée, la somme exacte a été inscrite : 12 388€
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues : somme mise en réserve sans affectation pour parer à des dépenses qui n'auraient pas pu être envisagées au moment de l'élaboration du budget. Elles ne peuvent excéder 7.5% du montant des dépenses inscrites à la section.
- Chapitre 023 : Somme virée à la section d'investissement pour équilibrer les dépenses et les recettes
- Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, et les autres contributions obligatoires (participation au RPI pour la cantine, participation annuelle au fonctionnement du Centre de Secours). - Le chapitre a été doté de 39 301.30 dont 20 000€ pour les indemnités des élus, 11 000€ pour la participation de la commune au RPI (Cantine Gourgé / Pressigny)
- Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.
- Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs. - Non estimable à l'avance
- 042 : opérations d'ordre : Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet le virement d'une somme de la section de fonctionnement en dépenses vers la section d'investissement en recettes. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle. - Amortissement des travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux de la Coudrelle (fin de l'amortissement en 2030) et participation à la construction du Centre de Secours (fin de l'amortissement en 2031).

## Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui augmente la valeur du patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment

des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de matériel d'entretien, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement non instaurée à Aubigny) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la restauration de la croix, à l'aménagement de la réserve incendie ou à la sécurisation du beffroi...).

### Recettes d'investissement

Chapitres	Recettes
021 Virement de la section de fonctionnement	25 137,82 €
040/28 Amortissement des immobilisations	1 659,06 €
10 Dotations fonds divers et	10 471,37 €
13 Subventions d'investissement	17 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	827,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>55 095,25 €</b>

- 021 : Reprise d'une partie du résultat excédentaire du fonctionnement.

25 137.82€ pour 2021

- 040 : opérations d'ordre : Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet le virement d'une somme de la section de fonctionnement en dépenses vers la section d'investissement en recettes.

Amortissement des travaux d'aménagement de voirie et enfouissement des réseaux de la Coudrelle (fin de l'amortissement en 2030) et participation à la construction du Centre de Secours (fin de l'amortissement en 2031).

- 010 : Dotations, fonds divers et réserves

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été estimées à 55 095.25€

Chapitres	Dépenses
001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	9 071,37 €
041/21 Immobilisations corporelles	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	8 330,88 €
21 Immobilisations corporelles	24 293,00 €
21 Immobilisations corporelles (opé 00023)	13 400,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>55 095,25 €</b>

Les principaux investissements envisagés pour 2021 sont :

- L'aménagement d'une réserve incendie commune au Grand Bois et Petit Bois
- La sécurisation du beffroi (remplacement des poutres du clocher)
- Réfection d'un mur latéral du cimetière avec aménagement de casiers pour le stockage des matériaux d'entretien (graviers, sable...)

Les principales recettes d'investissement inscrites seront constituées par :

- le FCTVA pour environ 1 400€ (récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente : restauration de la croix du cimetière
- L'affectation du résultat : 9 071.37€

- 016 : Emprunts et dettes assimilées

- La somme correspond à la caution des locataires. La même somme est mise en réserve en dépenses de la section d'investissement au cas la commune doive restituer sa caution à un locataire sortant en cours d'année.

# LES PRINCIPALES ACTIONS MUNICIPALES 2019 ET 2020

## Le cimetière : un patrimoine à préserver et à adapter aux usages actuels

### La création d'une ouverture « coté parking »



Le cimetière est un équipement public à part entière dont l'usage n'est pas ralenti par le contexte sanitaire. Ainsi la population communale ou des natifs exilés manifestent régulièrement le souhait d'y être inhumés, certaines familles s'y rendent régulièrement, ce qui génère une certaine « activité ».

Le cimetière est petit et les tombes sont rapprochées. En même temps il a su conserver son statut de petit cimetière à l'ambiance intimiste en face de son église, protégé par des murs assez hauts et clos par des portails / portillons en ferronnerie traditionnelle.

Le cimetière a donc un certain charme mais est devenu inadapté aux outils modernes des pompes funèbres. Il arrive fréquemment, que pour préparer des sépultures, les pompes funèbres aient besoin d'utiliser des engins pour creuser le sol ou soulever les monuments, or l'accès depuis la route n'était pas très pratique et augmentait les risques de dégradations des tombes existantes, c'est pourquoi il a semblé indispensable de créer un autre accès, en partie latérale du mur d'enceinte. Les entreprises de pompes funèbres réclamaient cet accès depuis plusieurs années.

### Les travaux

L'accès rue André Ganne fait moins de 2.00m de large. Il est à la fois exigü et « encombré » par les sépultures qui le bordent.

Le nouvel accès a été créé depuis le parking existant jouxtant le cimetière. Il facilite également l'accès des familles en créant une liaison directe entre le parking et le cimetière. L'ouverture réalisée est suffisamment large (4.00m) pour permettre le passage des engins. Elle a été maçonnée et l'encadrement a été fait en pierre de taille afin de ne pas jurer avec le mur existant. Un portail en fer assorti aux ferronneries existantes a été posé.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GOUBEAU.



### Le financement

Le coût du projet s'est élevé à 1 803.53€ TTC dont une partie a été prise en charge par une subvention du Département.



## Le déplacement et la restauration de la croix centrale

### Le contexte

Le caractère du cimetière résulte également de la croix qui l'orne en son centre et qui fait partie intégrante du petit patrimoine de la commune.

Sans caractère particulièrement remarquable, la croix centrale, en pierre de taille s'élève au bout de l'allée en face du portail d'accès, dans l'alignement de l'église et sa stature crée un repère important au milieu des sépultures. Elle est visible depuis la route et fait partie du paysage.

Elle revêt cependant une importance capitale pour les usagers du cimetière, puisqu'elle est le lieu de rassemblement des familles et des proches qui viennent se recueillir près du cercueil des défunts juste avant les inhumations.



La croix très dégradée présentait un socle lézardé et une base fissurée sur toutes les faces. A plus ou moins longue échéance, elle aurait pu représenter un danger pour les usagers et donnait l'impression que le cimetière et son patrimoine étaient laissés à l'abandon.

### Le projet

Le projet réalisé par l'entreprise GOUBEAU a donc consisté en le démontage complet de la croix, sa remise en état, la réalisation d'un socle en pierre de taille, la création d'une tablette maçonnée recouverte d'un enduit ton pierre et en la repose de la croix restaurée.

### Le financement

Le montant des travaux s'est élevé à 3 754.80€, dont une partie (1 564.50€) a été prise en charge par la subvention des « 1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres » portée par le Département pour soutenir l'économie locale.





## La remise en état des volets des logements locatifs et de la mairie

Le logement locatif (Rue André Ganne), qui avait connu une réhabilitation lourde au début des années 2000 (2004) a vu ses volets se dégrader du fait de leur exposition aux intempéries.

Cette charge incombant au propriétaire et afin que les occupants puissent continuer à utiliser les logements de façon normale, leur réfection a été réalisée.



Les logements se trouvent à proximité directe de l'église et contribuent à créer un ensemble harmonieux qui met le bourg en valeur. La dégradation de leur apparence dévaloriserait donc l'ensemble paysager et architectural constitué par l'église, l'ancien presbytère, le pigeonnier et le cimetière.

La remise en état des volets et du portail pouvant entrer dans le cadre de l'enveloppe CAP79, il a été décidé de les remettre en état ainsi que le portail. Les 2 locatifs ont donc bénéficié de la remise à neuf des volets

Le chantier a été confié à l'entreprise BUTET qui a effectué la prestation pour un montant de 2 229.51€ TTC.

Par la même occasion les volets bois de la mairie ont eux aussi été repeints.



## L'amélioration de la salle des fêtes

La salle des fêtes est régulièrement le lieu de rassemblement des habitants, que ce soit lors de fêtes privées ou d'événements communaux.

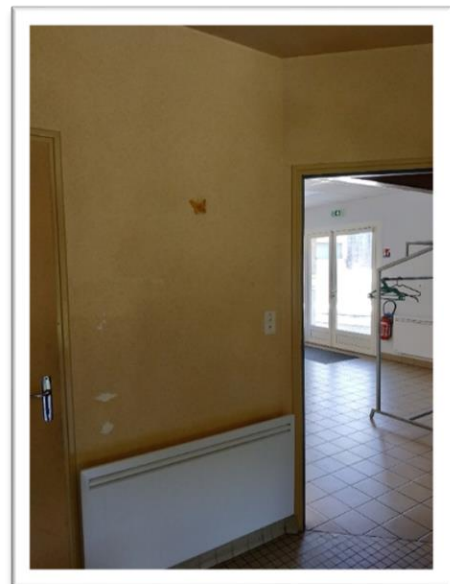
De gros travaux ont déjà été faits les années précédentes pour en améliorer l'acoustique mais aussi tout dernièrement pour la mise aux normes de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et de la sécurité incendie.

Le parti pris de la commune depuis de nombreuses années est d'améliorer petit à petit cet équipement. La cuisine a été équipée dernièrement d'une plonge, d'un lave-vaisselle et d'un frigo professionnel.

Pour 2019 et 2020 les choix se sont portés sur le changement du chauffe-eau, la peinture de la cuisine et l'installation d'un vidéo projecteur avec écran dans la salle de réception.

La peinture de la cuisine était dégradée en divers endroits. C'était le seul endroit qui n'avait pas bénéficié d'un « rafraichissement » dans le cadre de la remise aux normes et elle dénotait du reste de la salle. Elle a donc été repeinte avec une teinte plus neutre.

Le chauffe-eau quant à lui présentait des dysfonctionnements à répétition. Il s'agissait de permettre une utilisation normale de la salle pour que les utilisateurs ne soient pas incommodés par ces dysfonctionnements récurrents qui à terme auraient nuit à la notoriété de la salle alors que les élus essaient d'en faire la promotion.



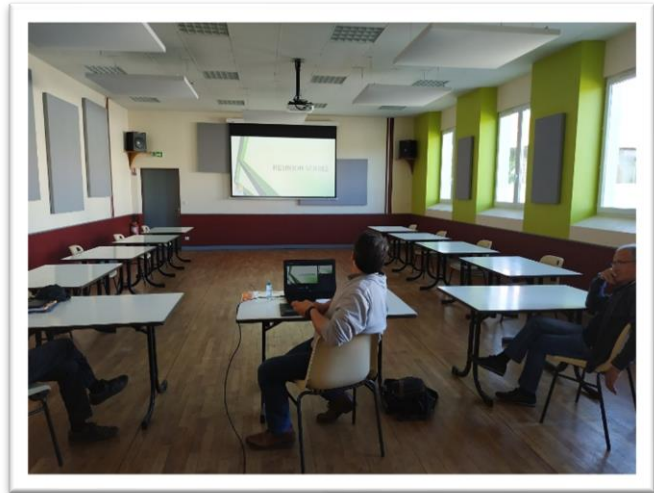


Au total les travaux de rafraîchissement de la cuisine réalisés par l'entreprise BUTET ont coûté 2 150€, le remplacement du chauffe-eau réalisé par l'entreprise BELEGOU, 700€.



Afin d'aider au financement de plusieurs de ces travaux la commune a monté un dossier de demande de subvention. Ainsi pour la création de l'ouverture dans le mur du cimetière, la remise en état des volets et le bouquet de travaux de la salle des fêtes (peinture, chauffe-eau), la commune a perçu 4 213€ de CAP79, laissant à la charge de la commune seulement 2 100€

Le vidéo projecteur a été installé pendant le premier semestre 2020. Alors que la pandémie, rendait frileuses beaucoup de collectivités et d'entreprises, Aubigny a fait le choix de poursuivre ses projets, suivie par l'entreprise Manceau d'Airvault. La salle est désormais dotée d'un vidéo projecteur avec écran qui facilite le travail du conseil municipal et apportera un petit service de plus pour les réceptions privées. Cet équipement sera mis à disposition des locataires qui en feront la demande. Le but de cette installation est également de pouvoir louer la salle à des fins de séminaires ou de réunions d'entreprises et de d'accueillir correctement les réunions avec les partenaires, les associations...dès qu'un contexte sanitaire plus favorable permettra un retour la vie sociale et professionnelle normale.



La fourniture et l'installation de l'écran et du vidéoprojecteur sont revenues à 4 000€.

Au cours des travaux d'installation du vidéo projecteur, l'entreprise a attiré l'attention des élus sur le mauvais état de la charpente. Après diagnostic, il s'est avéré qu'il a fallu procéder au traitement de celle-ci qui était attaquée par des insectes xylophages. L'entreprise SAPA de Thouars a été chargée des travaux pour un montant de 4 360€.

En plus du traitement certains chevrons ont dû être renforcés. L'entreprise Trémont de Gourgé a réalisé la prestation pour un montant de 473€.

## La remise à niveau de l'éclairage public : quand l'économie de l'énergie préserve l'environnement et les finances communales.



La municipalité s'est toujours attachée à faire progresser de façon équitable l'équipement des différents villages habités dont le plus important démographiquement est celui de La Coudrelle. D'autre part, elle souhaite également inscrire au mieux ses projets dans le respect de l'environnement. La réduction de sa facture

énergétique est une option le permettant, c'est pourquoi le projet de remplacement des lanternes a été proposé au conseil municipal.

Le parc d'éclairage public était vieillissant et aurait nécessité des interventions de plus en plus rapprochées sur les lampadaires dans les années à venir.

Les pannes étant rarement concomitantes, elles nécessitent des interventions ponctuelles au coup par coup qui génèrent des frais (forfait de main d'œuvre et de déplacement) incompressibles car étalées dans le temps.

C'est dans ce contexte que la commune a décidé de revoir l'éclairage public.

Jusqu'à lors, les ampoules défectueuses étaient remplacées par des ampoules similaires au mercure, couteuses, consommatrices en énergie, fragiles et polluantes au recyclage.

L'option retenue a été d'intervenir sur l'ensemble du parc afin d'avoir plusieurs années de tranquillité et de pouvoir réduire de façon significative la consommation d'énergie



avec des conséquences sur l'environnement et sur le budget.

De plus les ampoules leds installées, sont certes couteuses à l'achat, mais économes en énergie, plus durables (durée de vie estimée à 100 000 heures) et



présentent des performances d'éclairage supérieures.

Les nouveaux lampadaires ont été installés sur les poteaux béton existants. Ils sont adaptables sur des mâts au cas où les réseaux électriques viendraient à être enterrés. Il ne sera donc pas nécessaire d'en racheter de nouveaux.

Ce sont ainsi 40 lanternes leds qui ont été installées sur la commune.

Le montant du projet s'est élevé à près de 22 000€ dont 70% du montant hors taxe a été pris en charge par le CAP 79 (subvention du département) soit 8 493.60€ et 6 000€ d'aide par le SIEDS (Syndicat d'électricité). Seule La Coudrelle n'a pas bénéficié de cette opération, son parc d'éclairage étant récent.

Pour aller plus loin, le conseil municipal a également décidé en 2021 d'éteindre l'éclairage public pendant l'été

## Équipement en petit matériel et autres installations

### La poursuite de l'équipement en matériel d'entretien communal

Après l'achat de gros matériel dans les années précédentes la commune continue d'équiper l'agent communal. L'emploi de produits phytosanitaires étant proscrit, ce matériel a pour but de faciliter l'entretien puisqu'il faut toujours faire plus avec des moyens qui évoluent.

A donc été acheté un outil polyvalent permettant de débroussailler, tronçonner, balayer ou de tailler les haies en fonction de l'accessoire installé. Le combi et ses accessoires ont coûté 1 700€. La gamme d'outillage s'étendant petit à petit, la consommation de carburant a elle aussi augmentée, c'est pourquoi la commune s'est aussi dotée d'une cuve de stockage ( $\pm$  1 000€) de, ce qui évite les allers-retours avec la station-service.

Les Équipements de Protection Individuelle relatifs à l'usage de ces outils ont également été achetés, d'autant plus que l'adjoint technique a été formé à l'utilisation et à l'entretien de la tronçonneuse.

Le micro tracteur a été équipé d'un attelage

### Achat d'un micro-ordinateur portable

L'ordinateur utilisé par M le Maire était devenu obsolète, il a été décidé d'en acquérir un autre pour environ 800€. L'ancien a été nettoyé et est à disposition du public au secrétariat de mairie.

### Autres installations

#### Défense incendie

L'année 2019 a également connu des travaux relatifs à la défense incendie des villages : La borne incendie de La Coudrelle avait été détectée comme défectueuse. Afin de garantir la sécurité incendie du village, il a été fait le choix de la remplacer par une bouche incendie. Les travaux ont été effectués par le SEVT pour un montant de 2 300€ TTC

#### Panneaux d'affichage

Pour que l'information circule bien en tous points de la commune, des panneaux d'affichage ont été mis en place dans les villages et près de l'église pour un montant de 1 200€. Vous y retrouverez les comptes rendus de conseil et la promotion des actions mises en place par la commune, les associations locales. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil régulièrement.

### Les travaux d'entretien réguliers des voiries

L'entretien des voiries et de leurs abords est un « éternel recommencement ».

Ces 2 dernières années encore, la mise en place de PATA a absorbé une partie significative du budget de fonctionnement, tout comme le fauchage, broyage, l'égavage des végétaux aux abords des routes et chemins.

À cette occasion, il est rappelé que l'égavage des branches d'arbres pouvant dégrader les réseaux aériens de téléphone ou d'électricité ou susceptibles d'entraver le passage des engins agricoles sur les chemins, des camions de collecte d'ordures ménagères ou du car scolaire sur les routes sont à la charge des propriétaires.

En 2 ans, plus de 36 000 € ont été injectés dans l'entretien des voiries.



# ANIMATIONS MUNICIPALES 2019 ET 2020

## Les vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire n'a pu avoir lieu en 2019. En 2020, c'est une des dernières manifestations qui a pu être organisée par la commune. Année de renouvellement de mandat oblige, le détail des actions menées n'a pas été exposé précisément.



Certains élus de l'ancienne mandature qui n'ont pas souhaité refaire un mandat nous ont dit au revoir à ce moment-là (Nicolle BREAVOINE, Béatrice RENOUX, Thierry GATARD, Jacques AZEVEDO).

*Merci à eux encore une fois pour ce qu'ils ont apporté à la commune.*

Cette cérémonie a également été l'occasion de présenter Eric GUILLOT, l'adjoint technique, titularisé en 2019.



## La fête Nationale

Si la fête nationale de 2019, organisée en partenariat avec l'Association « Entente et Bonne Humeur » a pu se tenir, en revanche celle de 2020 n'a pu être maintenue, privant les habitants des festivités et du traditionnel feu d'artifice.

## Les commémorations nationales

La cérémonie du 08 mai commémorant la Victoire 1945 et celle du 11 novembre célébrant l'armistice de la guerre 14/18 et rendant hommage à tous les Morts pour la France se sont déroulées sous forme d'un défilé jusqu'au monument aux Morts, suivi d'un hommage à la mémoire des victimes, d'un dépôt de gerbe et d'un vin d'honneur.

Alors que la cérémonie du 11 novembre

2019 a été honorée par la présence de nombreux pompiers et personnalités, les suivantes ont été célébrées en comité très restreint



## L'arbre de Noël 2019 / repas en l'honneur des Aînés

Comme chaque année, la Municipalité a organisé son **arbre de Noël** pour les enfants de la commune. Il a eu lieu le **Samedi 14 décembre 2019** à la salle des fêtes communale. Les enfants ont reçu la visite du Père Noël qui leur a remis chacun un petit cadeau composé d'une entrée à la piscine (Parthenay ou Saint Aubin le Cloud), de sucreries, le tout dans un petit sac en tissu réalisé par une petite main de la commune.

Les adultes ont pu bénéficier d'un repas en soirée offert par la municipalité.





À cette occasion la salle des fêtes avait endossé ses habits de fêtes, pour recevoir pas moins de 82 habitants tous prêts à partager une soirée conviviale.

La municipalité espère reconduire cette manifestation totalement gratuite pour les habitants dont le nombre de participants est limité par la capacité de la salle des fêtes...alors inscrivez-vous dès que vous recevrez l'invitation.



Un merci particulier à Nicolle BRÉAVOINE pour la confection des sacs cadeaux et à Sylvie GERBIER pour sa décoration de table raffinée qui a fait l'objet de nombreux éloges.

*N'oublions pas de remercier le Père Noël...*

La fête de Noël 2020 n'a pas pu se tenir dans cette ambiance de fêtes, cependant l'esprit de Noël était bien présent et a été distillé auprès de chaque foyer par la remise d'un petit colis gourmand composé de produits locaux. Chaque enfant de la commune a reçu une carte cadeau de 5€



## Récital de piano & randonnée gourmande

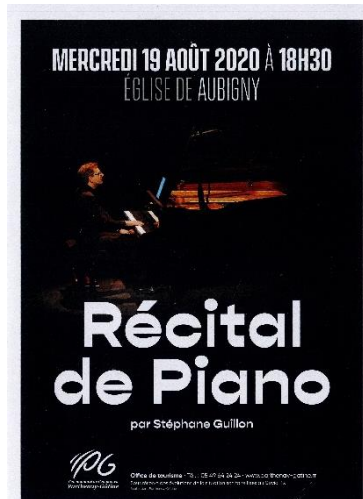
Depuis Mars 2020, la crise sanitaire entraînant l'annulation de nombreux spectacles et festivals dans notre région, la communauté de communes de Parthenay-Gâtine a proposé à quelques municipalités volontaires d'organiser des manifestations artistiques diverses sur leur territoire. La candidature d'Aubigny ayant été retenue, la date du 19 Août 2020 a été fixée afin de préparer une randonnée menée par Vincent, guide conférencier de la Maison du Patrimoine de Parthenay, ainsi qu'un récital de piano interprété par M Stéphane GUILLON, artiste connu et talentueux.

Malgré la période estivale, traditionnelle période de congés, Mme Stéphanie TESSIER a géré la communication sur l'animation et les réservations en un temps record. La salle des Fêtes n'étant pas adaptée, l'église était toute désignée pour recevoir un tel évènement.

L'installation du piano, la mise en place des sièges, l'accueil du public ont été assurés par l'équipe municipale dans le respect des règles sanitaires.

Dès 15h30, plus d'une vingtaine de randonneurs se sont retrouvés autour de l'église pour partir à la découverte de nos sentiers, de nos lavoirs ainsi que du site de la Chevalerie du Thouet, pour une visite commentée par Vincent. En début de soirée, M Stéphane GUILLON accompagné de M Florian PEREIRA, chanteur lyrique et récitant ont enthousiasmé le public plus nombreux qu'espéré. Ensemble, ils ont retracé une partie de l'Histoire de la musique de Bach à nos jours.

L'émotion fut réelle et *nous les remercions* très sincèrement pour cette prestation exceptionnelle. *Tous nos remerciements également à la CCPG* qui nous a offert un joli moment récréatif qui restera dans la mémoire aubignéenne.



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## Subventions communales versées aux associations en 2020

Comité de jumelage : 70€

Les Voix d'Autun : 50€

Foyer Socio-Éducatif du collège Jean de La Fontaine : 60€

Tennis Club Thénezay / La Peyratte : 50€

AFM Téléthon : 50€

APE RPI Aubigny Gourgé Pressigny : 110€

Solidarité cantonale : 50€

Restos du Cœur : 50€

*Soit 560€.*

Certaines associations n'ayant organisé aucun événement n'ont pas demandé de subvention en 2020

## « Paroles d'assoc »

### « Entente et Bonne Humeur »

Aucune animation n'ayant été organisée en raison du contexte sanitaire en 2020, nous avons choisi de mettre l'article 2019 que la présidente de l'association avait fait parvenir début 2020



Entente et Bonne Humeur, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année et fait le souhait de parvenir à mobiliser les nouveaux habitants afin qu'ils s'investissent dans l'association ne serait-ce que ponctuellement en fonction de leur disponibilité. Il en va du dynamisme de la commune et de la survie de l'association à long terme, c'est pourquoi nous insistons pour que des nouveaux bénévoles viennent nous rejoindre.

*MERCI une nouvelle fois à tous ceux qui nous ont aidés pour la réussite de nos manifestations : la municipalité, les habitants,*

*les membres du bureau, les bénévoles qui s'investissent toujours plus et sans lesquels rien ne pourrait avoir lieu.*

En 2019, l'association a organisé 2 manifestations détaillées ci-après.

La 7<sup>ème</sup> édition du vide-greniers vide, malgré un grand succès en termes de fréquentation les années passées a été annulé faute de bénévoles.

### La fête nationale

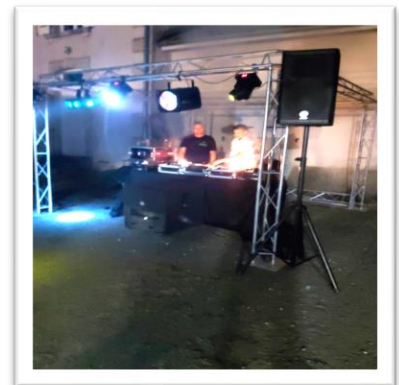
La fête nationale a été célébrée le 20 juillet 2019 : Au programme : Concours de boules, stands des enveloppes, pêche à la ligne, tombola... Au total, 68 repas ont été préparés par l'Auberge de la Petite Marmite de Gourgé et ont été servis par les bénévoles de l'association. Le repas pris en toute convivialité a été suivi d'une soirée animée par le DJ JB, puis par le feu d'artifice tiré par nos artificiers « maison » : Daniel, Pierre et Sébastien

*L'association remercie la commune pour ce partenariat.*

### La Randonnée Aubignèenne du 27 octobre 2019

La 3<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée le dimanche 27 octobre 2019 a été un succès à en juger par les retours sur le parcours et l'organisation générale.

Deux parcours (9 km et 15 km), entrecoupés de points de ravitaillement étaient proposés aux marcheurs. 87 personnes sont venues découvrir les alentours d'Aubigny, de Lamairé, du Chillou de Saint Loup, des bois de Veluché, en ne manquant pas d'admirer le petit patrimoine de ces communes (lavoirs...).







**Merci aux bénévoles** qui sont toujours fidèles pour tracer, flécher le parcours, enregistrer les inscriptions, tenir les points de ravitaillement et ranger après la manifestation.

L'association a fait faire des « portes clés jetons » vert et orange à son effigie et celle de la commune. Vous pouvez les acquérir pour 2€ et ainsi faire connaître votre attachement à la commune et son association. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'association.

Vous voulez devenir adhérent de l'association (2€), acquérir le porte jeton ou tout simplement avoir des informations sur les manifestations à venir, alors n'hésitez pas à contacter **Sylvie Gerbier au 07 89 45 17 39 - mail : ententebonnehumeur79@gmail.com**



Nous espérons pouvoir vous transmettre un calendrier des animations en début d'année prochaine

**Pour le bureau : Gerbier Sylvie, Présidente.**

# WANTED

## Appel à bénévoles, vous êtes intéressés (ées) ?

L'association **Entente et Bonne Humeur** favorise et organise la vie associative et festive du village d'Aubigny (79).

Chaque année, plusieurs événements sont organisés (vide grenier, fête nationale, randonnée...) permettant aux grands et petits de se retrouver, de partager des moments de convivialité et d'échanges.

**Vous avez envie de vous investir dans une association de la Commune d'Aubigny, venez nous rejoindre !**

Nous avons besoin de vous pour continuer à vous proposer des manifestations et faire connaître notre commune, devenez bénévole.

Si vous souhaitez rejoindre l'association Entente et Bonne Humeur pour nous aider ponctuellement ou si vous avez envie de vous investir dans une association active et dynamique, n'hésitez pas à contacter **Sylvie Gerbier, Présidente au 07.89.45.17.39** ou par mail [ententebonnehumeur79@gmail.com](mailto:ententebonnehumeur79@gmail.com)

Au plaisir de vous accueillir en tant que bénévoles dans notre équipe !

Les membres d'Entente et Bonne Humeur



## Le Club des Amis d'Aubigny / Pressigny

Aucun rassemblement n'ayant eu lieu en 2020, le club se désertifiant au fil des ans, celui-ci a été mis en sommeil pour une durée indéterminée.

**Pour le bureau : Nicole Bréavoine, Secrétaire.**

## Comité de jumelage du Thénézéen



En raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, le Comité de Jumelage a vu une partie de ses activités contrariées comme beaucoup d'associations.

Un séjour prévu au printemps à Saint Johann en Allemagne pour fêter en particulier les 20 ans du jumelage a donc été annulé.

La section Togo quant à elle, a pu organiser sa collecte et sa vente de ferraille en février pour continuer à

financer les projets d'accès à l'eau potable sur la commune de Grand-Gapé. Le chantier entrepris l'année dernière chez nos partenaires pour alimenter 2 villages est en phase terminale. Forages, châteaux d'eau, adduction d'eau, production d'électricité photovoltaïque, fontaines dans chaque quartier ; le tout devrait être opérationnel avant la fin de l'année et permettre une distribution de l'eau potable aux 5 000 villageois concernés. Le club Togo du collège est quant à lui interrompu depuis le 1<sup>er</sup> confinement, alors qu'il réalisait une maquette en argile d'un village togolais, moyen de découvrir son mode de vie.

L'Arbre de Mai, érigé chaque année dans une commune du Thénézéen, a dû être annulé, mais les bénévoles se sont mobilisés sur une nouvelle activité, un « rallye vintage ». Une première sous le signe du succès : 53 véhicules de tous âges, 180 participants, un circuit dévoilant certains des plus beaux parcours et sites du Thénézéen. Une 2<sup>ème</sup> édition est plébiscitée.



Cette année, le Comité aura été marqué par la disparition de Jean CORNUAULT qui, pendant plus de 20 ans, a été un membre très actif au sein des 2 sections, très investi dans l'organisation des événements et attaché aux valeurs d'ouverture aux autres de toutes cultures.

Contact : [jumelagethenezeen@laposte.net](mailto:jumelagethenezeen@laposte.net)

 [jumelagethenezeens](https://www.facebook.com/jumelagethenezeens)

# COMMUNICATION DES AUTRES PARTENAIRES

Centre Local d'Information et de Coordination de Parthenay (CLIC Antenne de Parthenay)



CLIC

Association Gérontologique Nord Deux-Sèvres - CLIC de Parthenay 33 rue Louis Aguillon – 79200 PARTHENAY  
 ☎ : 05.49.63.45.70      Mail : clic-gatine@appuietvous.org

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de PARTHENAY est un « **point info seniors** » : un guichet unique d'information pour les **personnes âgées de 60 ans et plus**, pour leurs **familles** et leur **entourage**. Le CLIC informe, conseille et oriente.

Nous sommes à votre écoute :

- pour vous guider dans vos démarches administratives : mise en place d'un service d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance, recherche de places d'accueil en établissement, recherche d'associations culturelles ou sportives, etc....
- pour vous informer sur les différents services et professionnels à votre disposition : coordonnées des services à domicile, portage de repas, téléassistance, établissement etc...

Nous pouvons vous orienter :

- vers les professionnels et les services pouvant répondre à vos demandes : assistants sociaux, service maintien à domicile du Département, coordinateurs de parcours...
- vers une structure d'hébergement pour une place permanente ou temporaire (maison de retraite, résidence autonomie...).
- Vers des actions collectives de prévention animées par le CLIC et/ou ses partenaires (ex : atelier mémoire, atelier gym douce, groupe de parole pour les aidants, conférences etc...).

Nous pouvons vous mettre en relation :

- avec les réseaux de bénévoles pouvant vous soutenir (France Alzheimer, Association des parkinsoniens, réseaux de visiteurs bénévoles...),
- avec les partenaires pouvant vous apporter des informations spécifiques (exemple: groupe de paroles pour les aidants, conférences, atelier de prévention...)

**Accueil du public: du Lundi au vendredi – de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00 – Privilégier la prise de rendez-vous**



## L'UDAF

### Budget familial

L'UDAF79 obtient le label d'Etat : « Point Conseil Budget »

Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés financières. Perte d'un emploi, séparation, ou tout simplement accumulation de crédits amènent de nombreuses familles à perdre pied. L'objectif du Point Conseil Budget de l'UDAF des Deux-Sèvres est de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement prévoit le déploiement de 400 Points Conseil Budget sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022. D'ici la fin 2020, le réseau des UDAF a été confirmé comme le premier réseau de PCB avec des labels partout en France. Dans notre département, l'UDAF des Deux-Sèvres a obtenu 3 labels, signe de la reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire. Ceux-ci permettront de couvrir l'ensemble du département des Deux-Sèvres, en proposant aux

### Un service gratuit

- *Nous voulons acheter notre première maison, à quoi va ressembler notre budget demain ?*
- *J'ai du retard dans le paiement de mes crédits, mes factures... je souhaite y voir plus clair dans ma situation budgétaire.*
- *Je coule sous les frais bancaires... comment les réduire ?*



personnes (familles, jeunes...) des lieux de rendez-vous au plus proche d'elles : à Niort, Parthenay, Bressuire, Thouars, Airvault...

Les conseillers des Points Conseil Budget ont vocation à accompagner les familles et les jeunes dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. Le Point Conseil Budget de l'UDAF des Deux-Sèvres viendra ainsi en complément du service d'Aide Éducative Budgétaire (AEB) et de la plateforme microcrédit mis en place depuis 2007 par l'UDAF.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées. L'approche familiale et de défense des consommateurs de l'UDAF des Deux-Sèvres constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

### Un service gratuit



**Demande de renseignement prise de rendez-vous :**

Tél. : 05 17 87 01 70 du lundi au vendredi  
Mail : pcb@udaf79.asso.fr



**Permanences**

- Niort 79000
- Parthenay 79200
- Bressuire 79300
- Thouars 79100
- Airvault 79600
- ...

### Des conseils et réponses à toutes vos questions de budget

Votre référent « Point conseil budget » est là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget, et trouver, avec vous, des solutions.

### De quoi s'agit-il ?

- Un lieu ouvert à tous, quels que soient vos ressources et votre situation
- Un professionnel à votre écoute
- Des conseils et un accompagnement confidentiels et personnalisés

**Contact : Tél. : 05 17 87 01 70**

**Mail : pcb@udaf79.asso.fr**



## Protection juridique : L'UDAF soutient les aidants familiaux

La loi de 2007 a rappelé un principe essentiel : les mesures de protection juridiques sont avant tout une affaire de famille. Ainsi, aujourd'hui, les familles assurent un peu moins d'une mesure sur deux sur le plan national. La réforme de la justice a pour objectif que les familles soient en charge de plus de la moitié des mesures de protection.

Même si les évolutions législatives ont nettement renforcé la place des familles dans l'exercice des mesures de protection juridique, seule une information régulière et élargie semble de nature à en renforcer l'exercice : priorité familiale, cogestion familiale, mandat de protection future, habilitation judiciaire familiale.

Ainsi, l'État a confié la mission à l'UDAF des Deux-Sèvres d'un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux totalement gratuit. Ce service a pour vocation d'informer et de soutenir en amont et pendant la mesure les familles afin d'éclairer, rassurer, et aussi inciter à l'exercice d'un mandat de protection judiciaire.

Plusieurs modes d'interventions sont prévus dans le département :

- Réception des personnes lors de rendez-vous personnalisés au plus proche des familles sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres
- Échange par mail ou téléphone avec les personnes
- Information des tuteurs et curateurs familiaux lors des informations collectives aux tribunaux d'instance de Niort et Bressuire ;

Afin de continuer ces informations collectives, malgré la crise sanitaire et les mesures restrictives de rassemblement, l'UDAF propose une série de webinaires à destination des tuteurs familiaux. Chaque rencontre a une thématique associée telle que : les différentes mesures de protection, le jugement, le compte rendu de gestion, le mandat de protection future et l'habilitation familiale.

Retrouvez toutes les dates de webinaires sur le site internet de l'UDAF des Deux-Sèvres :

<http://www.udaf79.fr/services-aux-familles/soutien-et-aide-aux-tuteurs-familiaux/>  
Inscription nécessaire sur :  
<https://forms.gle/gDPp9rmvPdefzbiD9>

**Contact : Tél. : 05 49 04 76 76**  
**Mail : [istf@udaf79.asso.fr](mailto:istf@udaf79.asso.fr)**

## CONTACT

UDAF des Deux-Sèvres  
171, avenue de Nantes  
CS18519  
79025 Niort Cedex  
05 49 04 76 76  
[istf@udaf79.asso.fr](mailto:istf@udaf79.asso.fr)

ATI 79  
8 rue Alsace Lorraine  
CS 58835  
79028 Niort Cedex  
05 49 06 85 60  
[tuteursfamiliaux@ati79.asso.fr](mailto:tuteursfamiliaux@ati79.asso.fr)

Tribunal de Proximité de Bressuire  
19, boulevard Albert 1er  
79300 Bressuire

Tribunal Judiciaire de Niort  
18 Rue Marcel Paul  
79000 Niort

Informations et documents à retrouver sur le site [www.udaf79.fr](http://www.udaf79.fr)  
rubrique Services aux familles / Soutien et aide aux tuteurs familiaux

UDAF des Deux-Sèvres // Pôle Protection Juridique des Majeurs // 2019 // version n°3 mise à jour juillet 2021

## INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Vous souhaitez exercer une mesure de protection en faveur de l'un de vos proches, ou vous venez d'être désigné tuteur ou curateur familial par le Juge des Tutelles.

L'UDAF des Deux-Sèvres et l'ATI 79 peuvent vous apporter...

### ... UNE INFORMATION

- sur le contenu des divers régimes de protection : mandat spécial, curatelle, tutelle, mandat de protection future, habilitation familiale ;
- sur la procédure d'instauration des mesures de protection devant le Tribunal ;
- sur votre mission de tuteur ou curateur (protection des biens et/ou de la personne)

### ... UN CONSEIL TECHNIQUE

dans les démarches et formalités à accomplir (courriers à envoyer, établissement de l'inventaire, requêtes diverses, comptes rendus de gestion ...).

### ... UNE EXPLICATION

sur les aides et dispositifs médico-sociaux.

### PERMANENCES CDAD \*

Tous les 4<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 10 h à 12 h  
Mairie de Thouars - 15, place St.Laon  
79100 THOUARS

### RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉ

A l'UDAF  
• 171, avenue de Nantes 79025 NIORT  
• 29 A, boulevard du Guédeau 79300 BRESSUIRE  
A l'ATI  
• 8, rue Alsace Lorraine 79000 NIORT  
• 14, rue Louis Braille 79200 PARTHENAY  
Au Tribunal de proximité de Bressuire  
Sur proposition du juge

### INFORMATIONS COLLECTIVES

À Niort et à Bressuire

Pour connaître les modalités et poser vos questions, adressez-vous à l'adresse mail suivante : [istf@udaf79.asso.fr](mailto:istf@udaf79.asso.fr)

\* Conseil Départemental d'Accès aux Droits

## Le RPI : Aubigny – Gourgé – Pressigny

**RPI**  
Gourgé  
Aubigny  
Pressigny

### L'équipe pédagogique



Les activités et sorties proposées à tous les élèves sont gratuites. L'école de la République se doit en effet de défendre les grands principes que sont la gratuité, la laïcité et la neutralité.

En plus des activités permanentes : bibliothèque, piscine, rencontres USEP, rencontres entre les classes... L'équipe pédagogique propose :

**Ecole Maternelle «Les Ecureuils»**  
1 place de l'Église • 79 390 PRESSIGNY  
05 49 69 82 28  
ce.0790130M@ac-poitiers.fr  
**Mr. Rémy PORCHET :**  
Directeur et enseignant de la Maternelle  
**Mme Nadine SABOUREAU :** ATSEM  
**Mme Aline MOURET :**  
Cantinière et accompagnatrice dans le car

Création et élaboration d'une boîte à livres dans chaque commune du RPI

Sortie de fin d'année

Rencontres sportives

Technologie nombreux bricolages

Installation de carrés potagers et plantation

Fêtes des écoles

Fêtes de Noël

**Ecole élémentaire «Nelson MANDELA»**  
3 place de la Mairie • 79 200 GOURGÉ  
05 49 69 86 36  
ce.0790260D@ac-poitiers.fr  
**Mme. Agnès MARCHET-BODIN**  
Directrice et enseignante des CP - CE1 - CE2  
**Mr. Arnaud CLÉMENT**  
Enseignant des CE2 - CM1 - CM2  
**Mme. Sophie BARRET :** AESH  
**Mmes. Lina LEBOUT, Patricia MINTO et GINETTE MÉTIVIER :** Cantinières et personnels de surveillance



Navette entre les deux écoles avec une accompagnatrice

Retrouvez tous les renseignements utiles: les activités des élèves, les manifestations, la vie des écoles... sur notre site internet : <http://sites79.ac-poitiers.fr/gourge-pressigny/>

### L'association des Parents d'élèves

En cette année si singulière, l'APE révisé les temps de la conjugaison !

**Le passé-composé :** l'année dernière, nous avons réalisé quelques opérations (vente de chocolats, madeleines Bijou, pizzas...). Nous avons expérimenté le métier d'enseignant en faisant l'école à la maison pour nos enfants : *Merci le confinement !*

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous employons le **conditionnel** : si le virus nous laisse tranquille, nous pourrions financer le voyage de fin d'année et organiser la fête de l'école et la Kermesse.


Nous souhaitons que le conditionnel se transforme en **futur**, que nos actions reprennent et que nos projets aboutissent.

Nous ne pouvons qu'espérer que des jours sereins et apaisés soient de retour, que les enfants vivent leur vie d'écolier... non masqué, que nos vies sociales, amicales et associatives recommencent. À n'en pas douter, ces jours-là reviendront...

**Merci aux parents** qui nous aident ponctuellement et qui soutiennent nos actions !



**Association des Parents d'élèves**  
ape.rpi.gap79@gmail.com  
**Aurélien AURY :** présidente  
**Vanessa DEBOEUF :** secrétaire  
**Nadine MARY :** trésorière  
**Christelle RIVET :** trésorière adjointe  
Membres actifs : Charlotte JOSEPH, Cécile DAVID, Fabien MORAUD, Lysiane DANOIZEL, Patricia MAZE, Julie DEBOEUF et Aurélien GABARD

 Association des Parents d'élèves #APE @APEgap



## La Maison de l'Emploi et des entreprises



Maison de  
l'Emploi et des  
Entreprises  
de Parthenay  
et de Gâtine



(tout le monde s'y retrouve)

La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine c'est :

- L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la Mission Locale
- La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale multisectorielle
- La plateforme mobilité « SOS Déplacements »
- La gestion des Clauses Sociales dans les marchés publics et privés
- La participation au projet jeunesse
- La mise en œuvre du dispositif « argent de poche »
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- L'accompagnement pendant un an des jeunes de 18 à 25 ans avec le dispositif Garantie Jeunes

Une intervention sur l'ensemble du territoire de Gâtine avec un siège social à Parthenay et 8 permanences Mission Locale

Permanence Mission Locale  
À THENEZAY  
Résidence Habitat Jeunes  
Tous les jeudis

Maison de l'Emploi et des Entreprises  
de Parthenay et de Gâtine

13 boulevard Edgar Quinet,  
79200 PARTHENAY

05 49 94 23 46

[www.mdee-parthenaygatine.fr](http://www.mdee-parthenaygatine.fr)

## Communauté de Communes Parthenay-Gâtine



**Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ou futur enfant, vous avez des interrogations, nous sommes votre interlocuteur privilégié, appelez-nous au 05 49 95 76 10**

Le Relais Enfance de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine est un service gratuit qui s'adresse à tous :

aux **tout-petits**, aux **parents**, aux **futurs parents** et aux **professionnels de la petite-enfance**.

Vous êtes parents sachez que des professionnels de la petite-enfance assurent un accueil téléphonique ou sur rendez-vous au plus proche de votre domicile (Amailloux, Secondigny, Parthenay, La Peyratte).

Ils vous accompagnent dans vos démarches de mode d'accueil auprès d'un assistant maternel, d'une structure d'accueil collectif ou à votre domicile.

Vous êtes assistant maternel, le relais est là pour vous accompagner dans votre parcours et votre quotidien professionnel.

Des matinées d'éveil appelées « les p'tites bouilles » sont proposées gratuitement les mardis, jeudis et vendredis matin.

Ces temps de rencontres et de socialisation sont ouverts aux enfants de 0 à 6 ans sur tout le territoire en itinérance.

Un planning est proposé de vacances scolaires à vacances scolaires et consultable sur le site de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

Une réservation vous sera demandée afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.



# Rappel sur les consignes de tri !

En cette période de crise sanitaire  
le tri des déchets doit rester notre priorité,  
**Ensemble maintenons nos efforts !**

## Dans le bac jaune

Tous les emballages en plastique, carton et métal, + tous les papiers.



## Borne à verre

Tous les emballages en verre.



## Dans le bac gris

Ordures ménagères :  
Mouchoir, petits objets non électronique,  
vaisselle jetable.



Pour les déchèteries de Parthenay, Amailloux et Thénezay retrouvez tous les horaires sur le site internet : [www.cc-parthenay-gatine.fr](http://www.cc-parthenay-gatine.fr)

## Depuis quelques mois,

de nouveaux objets ont fait leur apparition dans notre quotidien :

**Les masques, gants et mouchoirs sont TOUJOURS à déposer dans le bac gris.** Nous vous invitons dans la mesure du possible à privilégier les masques lavables et réutilisables qui génèrent moins de déchets.

### #CORONAVIRUS Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants  
et masques à usage unique



Dans un sac  
plastique dédié et  
résistant, à fermer  
et à garder 24 heures



Jetez le sac  
dans la poubelle  
des ordures  
ménagères



JAMAIS  
dans votre  
bac de tri

#RestezChezVous | CITEO



## Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Poitiers



La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou « recensement citoyen »). Vous devez y participer avant votre 18<sup>ème</sup> anniversaire (ou avant votre 25<sup>ème</sup> anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous habitez à l'étranger, la JDC peut également y être organisée.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant :  
**le recensement est obligatoire.**

### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à **la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \***.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

#### A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



### L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z

**MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.**



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

**Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.**



## DEUX-SÈVRES

### Qu'appelle t-on troubles psychiques ?

- Ensemble d'affections d'origines différentes se caractérisant généralement par un **ensemble anormal de pensées, de perceptions, d'émotions, de comportements et de relations avec autrui.**

- Dans la majorité des cas, **ces troubles apparaissent à l'adolescence ou entre 20 et 30 ans**, à l'entrée dans la vie active

- **Apparition des troubles progressive ou brutale** : changements d'attitude, propos bizarres, retrait du groupe familial et amical, perte d'intérêt pour les activités habituelles

- Difficiles à comprendre, **on donne à ces comportements une cause extérieure** : crise d'adolescence, chagrin amoureux, échec scolaire, ou prise de drogues

### L'Unafam 79 est là pour vous écouter, vous accueillir, vous soutenir

L'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques des Deux-Sèvres aide et soutient les familles et les malades. Nos bénévoles formés sont eux-aussi confrontés à la maladie psychique d'un proche. Un accompagnement par des pairs pour briser l'isolement, redonner espoir et le pouvoir d'agir. Nous accueillons les familles à Niort, Melle, Parthenay, Bressuire et Thouars.

**Dans les Deux-Sèvres, plus de 12.000 personnes ont des troubles sévères et persistants, et plus de 35.000 les accompagnent au quotidien.**

### Nos actions :

**Accueil des familles et groupes de paroles.** Des lieux d'écoute et de libre échange pour libérer la parole chez les proches aidants.

**Sessions d'information et de formation.** Pour soutenir les familles qui aident au quotidien un proche malade psychique, l'Unafam propose gratuitement des sessions d'information et de formation sur les différents troubles psychiques, mais aussi sur les troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent.

**Représentations dans les instances.** L'Unafam défend les intérêts des familles et de leurs proches en représentant les usagers auprès des instances sanitaires, médico-sociales et sociales, tels que l'ARS, la MDPH, le Conseil Départemental, les Centres Hospitaliers.

**Déstigmatiser les troubles psychiques.** Dans l'année, l'Unafam organise ou participe à des événements grand public (Semaines d'Information sur la Santé Mentale, Psychodon, etc.), destinés à faire connaître les troubles psychiques.

## L'un de vos proches souffre d'un trouble psychique ? L'Unafam Deux-Sèvres peut vous aider

### Quelques chiffres-clés

**PLUS DE 2 MILLIONS** de personnes souffrent de troubles psychiques sévères

**PLUS DE 3 MILLIONS** de personnes les accompagnent au quotidien

**PLUS DE 30 %** de malades vivent à la rue ou sont en grande précarité

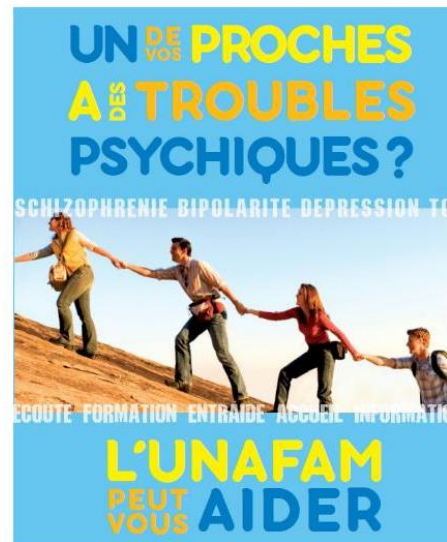
**MALADIES PSYCHIQUES**  
3ème rang des maladies les plus fréquentes après le cancer et les maladies cardiovasculaires

**1 PERSONNE SUR 4** souffrira de troubles psychiques au cours de sa vie

Chiffres France, Source OMS

**L'apparition de troubles psychiques, appelés aussi troubles psychiatriques ou troubles mentaux, bouleversent la vie de la personne et celle de ses proches et sont souvent difficiles à diagnostiquer.**

Les maladies psychiques touchent 20 % de la population française. Derrière les chiffres, il y a la réalité des personnes qui cumulent souffrance, stigmatisation, troubles somatiques mal ou non pris en charge, handicap, difficultés à accéder à leurs droits. **Les maladies psychiques sont des maladies. Elles se soignent.**



Nous contacter :

**Unafam Deux-Sèvres**

Centre Hospitalier - 40 avenue Charles de Gaulle - 79000 Niort

Mail : 79@unafam.org

Tél. : 05 49 78 27 35

Site internet : <https://www.unafam.org/deux-sevres>

**Bettie Vrignaud, Bénévole Unafam à Aubigny**



## Les principaux troubles psychiques

### - Les schizophrénies

On parle des schizophrénies car cette pathologie peut prendre des formes très variées. Elles font partie des maladies psychiques sévères et durables se caractérisant par une distorsion de la pensée, des perceptions, des émotions, du langage, du sentiment de soi et du comportement. Il s'agit d'un fonctionnement anormal de certains circuits neuronaux du cerveau. **Ce n'est pas une maladie de l'âme, ni un manque de volonté, ni une double personnalité.**

### - Les troubles bipolaires

Les troubles bipolaires comportent généralement deux phases : la phase maniaque et la phase dépressive. Le trouble bipolaire fait partie des troubles de l'humeur. Entre les deux pôles, la personne qui souffre de troubles bipolaires retrouve un état normal dans la vie quotidienne.

### - La dépression résistante

La dépression touche chaque année 2,5 millions de Français. Forme particulière de dépression, **la dépression résistante se caractérise par la persistance de l'épisode dépressif malgré au moins deux traitements antidépresseurs successifs** bien conduits ou qui n'évolue pas suffisamment favorablement sous l'influence de ces traitements. Elle concernerait 20 à 30% des épisodes dépressifs majeurs.

### - Les troubles obsessionnels compulsifs (TOC)

Les TOC sont un trouble de l'anxiété. Ils se caractérisent à la fois par des obsessions et des compulsions. Les TOC provoquent détresse et perte de temps considérable, qui peuvent interférer avec la vie familiale, professionnelle, amicale. La personne qui en souffre a conscience de l'absurdité de ses pensées et/ou de son comportement, mais, sans aide, elle ne parvient pas à s'arrêter.

### - Le trouble de la personnalité Borderline

Le trouble Borderline (ou « état limite », ou « état frontière ») est un trouble des émotions. Il se manifeste par une grande instabilité des relations interpersonnelles, une instabilité émotionnelle, une très mauvaise image de soi, une impulsivité marquée. Le malade n'est pas en rupture avec la réalité, mais il est gravement inadapté à la réalité.

### - Le syndrome anxio-dépressif

Ce syndrome se caractérise par des symptômes dépressifs et anxieux sans que l'un ne prédomine l'autre. L'anxiété se mêle à la tristesse, pendant plusieurs semaines, et la personne ne perçoit pas de solution à son mal-être. Il n'y a pas toujours un événement déclencheur des symptômes qui peuvent apparaître très progressivement.

## Leurs principaux symptômes

**Troubles cognitifs** : troubles de l'organisation de la pensée et de l'attention, troubles de la mémoire, problèmes de concentration

**Symptômes « positifs »** : hallucinations (visuelles, auditives, etc.), idées délirantes, sentiments de persécution, répétition de phrases sans suite, langage incohérent

**Symptômes « négatifs »** : isolement, repli sur soi, apathie, perte d'énergie, difficultés à communiquer

**Phase maniaque** : euphorie, hyperactivité, la personne peut-être volubile, multiplier les projets. Dans certains cas, elle peut perdre toute inhibition ou dépenser de façon inconsidérée.

**Phase dépressive** : très grande tristesse, perte de motivation, pensées suicidaires

Au moins **cinq des symptômes suivants** doivent être présents pendant deux semaines minimum, presque tous les jours, et pratiquement toute la journée : Humeur dépressive ; Baisse d'intérêt ou de plaisir pour les activités ; Perte ou gain de poids significatif ; Insomnie, hypersomnie ; Agitation ou ralentissement psychomoteur ; Fatigue ; Sentiment de dévalorisation ou de culpabilité excessive ; Difficultés à penser ou à se concentrer, indécision ; Pensées de mort, idées suicidaires récurrentes

### Exemples d'Obsessions/Compulsions

Peur de la contamination / Se laver, nettoyer sans fin ; Préoccupation excessive avec l'organisation, la symétrie / Disposer, ranger les choses selon un agencement précis ; Peur d'être responsable d'une catastrophe / Vérifier que les portes sont fermées, les appareils électriques débranchés ; Peur du sacrilège, du blasphème / Prières ritualisées, phrases répétées pour neutraliser la pensée

Grande impulsivité qui se manifeste sous toutes ses formes : sexualité, alimentation, addictions. La mauvaise organisation de la personnalité associée aux symptômes précédents entraîne agressivité, automutilation, tentatives de suicide.

**L'alternance de périodes pathologiques et de stabilité est rapide** et déconcertante pour son environnement.

Les **symptômes doivent persister depuis plus de deux semaines** : sentiment de tristesse ; perte d'intérêt pour les activités habituelles ; troubles de concentration ; perte d'appétit ; fatigue ; anxiété inhabituelle ; troubles du sommeil ; culpabilité, pessimisme. Ils peuvent s'accompagner d'idées noires, d'attaques de panique, de troubles psychosomatiques ou de phobies

## Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

26 rue de la Grille  
79600 ST LOUP LAMAIRE

Tél : 05 49 648 598

@ : [smvt@valleeduthouet.fr](mailto:smvt@valleeduthouet.fr)

[www.valleeduthouet.fr](http://www.valleeduthouet.fr)

Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.



### Les bons gestes en vallée du Thouet

Par ses travaux réguliers de retrait d'embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques, le syndicat restaure les écoulements et prévient ainsi les dommages aux berges et aux infrastructures. Ces travaux sont pris en charge lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention.

A l'approche de l'hiver le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et leur indique qu'il est temps de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les travaux difficiles pour les équipes d'intervention.



PHOTO : Retrait d'embâcle à Pommiers ©SMVT

### Les droits et devoirs du riverain

Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux », qui relèvent donc du domaine privé. Toutefois ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche (avec une carte de pêche) s'accompagnent de devoirs, tels que

l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Dans certains cas relevant strictement de « l'intérêt général » le SMVT peut se substituer aux riverains défaillants. Le syndicat mobilise alors un programme d'actions contractualisé avec l'agence de l'eau pour mener des travaux de retrait des embâcles, de restauration écologique des rivières, etc.

Chaque propriétaire, à son échelle, participe à la reconquête écologique du Thouet et de ses affluents. Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT, avant tous travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires, et des conseils simples et adaptés sont souvent suffisants pour répondre aux besoins.

### Exemples de travaux réalisés par le SMVT:

#### Protection des berges sur le bassin du Cébron

Pour contribuer à la préservation de la ressource en eau du barrage du Cébron le SMVT conventionne avec la SPL des eaux du Cébron pour mettre en œuvre des travaux de protection des berges en secteur d'élevage. Ces travaux consistent à aménager des points d'abreuvement pour le bétail, à installer des passages à gués et à implanter des clôtures pour limiter l'érosion. Les différentes techniques mises en œuvre sont adaptées à chaque situation en accord avec les exploitants agricoles concernés. Cette opération subventionnée par l'agence de l'eau, la Région, le Département et la SPL du Cébron contribue à maintenir l'activité d'élevage sur ce bassin versant stratégique pour la production d'eau potable.



PHOTO : Abreuvoir aménagé sur le Cébron ©SMVT



## Base de loisirs de Parthenay : des travaux de restauration de la végétation sur les îlots

Désirant promouvoir ses espaces naturels auprès des citoyens et des visiteurs, la Ville de Parthenay a sollicité le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour l'accompagner dans la gestion des îlots boisés du site. Le vieillissement des arbres et la présence de peupliers d'Italie inadaptés sur les berges ont conduit le SMVT à proposer une restauration sélective du boisement pour favoriser la régénération naturelle d'essences adaptées (frênes, noisetiers, saules) et pour limiter la formation d'embâcles par la dérive du bois mort lors des crues.

La végétation stable a été conservée, ainsi que les arbres morts présentant un intérêt faunistique.

En complément, la Ville de Parthenay a pris en charge le retrait des peupliers d'Italie et l'émondage de frênes au cœur des îlots. Les arbres retirés ont été broyés puis valorisés par le prestataire en bois



énergie. Le coût total de l'opération s'est élevé à 13 200 TTC pris en charge par le SMVT à hauteur de 8 640 euros et subventionné de 60% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

*PHOTO : Base de Loisirs  
PARTHENAY ©Anthony  
Hamidovic-Ville de  
Parthenay*

## Pays de Gâtine

### Des infos du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

**P**rojet  
Parc  
naturel  
régional  
de Gâtine poitevine

Les nouveaux conseillers municipaux au cœur du projet :

L'année 2020 a été l'occasion de renouveler les équipes municipales. Les nouveaux conseillers, tout comme les acteurs impliqués dans la vie locale, seront associés à l'écriture de la Charte du projet de Parc naturel régional (PNR). Si les délais sont respectés, la phase d'évaluation et de validation de la Charte se terminera par la consultation des communes avant la fin de ce mandat municipal. Chaque Conseil municipal aura

le choix d'adhérer à ce projet de Charte et donc au futur Syndicat Mixte du PNR.

### Point d'étape sur le projet :

Le Pays de Gâtine a obtenu, de l'Etat, en 2019, un avis d'opportunité favorable à la création du PNR. Ce concours d'entrée est une première étape mais il reste plusieurs années de travail avant d'obtenir le diplôme : le label PNR. Ce temps qui peut sembler long s'explique par le besoin de concertation nécessaire à l'adhésion de chacun à la feuille de route pour construire la Gâtine de demain : La Charte du Parc. C'est un contrat entre l'ensemble des acteurs d'un territoire. Elle est valable 15 ans et se décline en plans d'actions afin de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre des missions attribuées aux PNR, à savoir : la protection du patrimoine paysager et architectural, la participation à la qualité de la vie locale, l'encouragement des activités économiques et l'innovation.

Cette année, si particulière, n'aura pas remis en cause le projet de PNR. Au contraire elle a multiplié les raisons de s'engager dans cette démarche afin de préserver un cadre de vie de qualité lorsque nos déplacements sont limités ou de soutenir les productions locales et les agriculteurs engagés en vente directe. Les restrictions sanitaires ont limité la tenue de grandes réunions participatives, cependant, le Pays de Gâtine a pu avancer sur des éléments d'études comme l'inventaire du linéaire de haies ou l'identité paysagère du Pays de Gâtine.

### Qui pilote le projet de Parc ?

Le projet de PNR est porté par le Pays de Gâtine depuis 2016 et par son Président, nouvellement réélu, Didier GAILLARD, maire de Ménigoute. Les 31 élus du Pays de Gâtine suivent attentivement l'avancée du projet et un vice-président est chargé plus particulièrement de ce dossier, il s'agit de Jean-Pierre RIMBEAU, Maire d'Ardin et Président de la Communauté de communes Val de Gâtine. Toute l'équipe salariée du Pays de Gâtine est également mobilisée, selon les thématiques d'action et une cheffe de projet, Camille Bévilion est dédiée à cette mission.

### Le soutien de la Région et du Département

La Région Nouvelle-Aquitaine (qui a la compétence pour créer un PNR) accompagne financièrement et techniquement le Pays de Gâtine depuis le tout début de la démarche. Le Pays de Gâtine peut également compter sur le soutien du Département des Deux-Sèvres, partenaire de la démarche depuis son lancement, qui vient de valider une aide financière pour trois ans. Ces aides vont

accompagner les études nécessaires au projet de PNR ainsi que l'animation des temps de concertation avec les acteurs et les habitants de la Gâtine.

### Des experts au service du projet de Parc

Une nouvelle instance a été créée pour accompagner la création du PNR : il s'agit du Conseil Scientifique et Prospectif. Il est composé de chercheurs ou universitaires en activité ou retraités, d'experts ou de personnalités qualifiées dans les domaines des sciences de la nature ou des sciences humaines et sociales. C'est un outil d'aide à la décision qui a pour rôle de formuler des propositions et de conduire des réflexions lorsque des décisions nécessitant une expertise technique et scientifique sont à prendre sur le territoire.

**Renseignements** : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - [pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)

**Plus d'informations** sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine »



*Passage du tour de France en gâtine le 9 septembre 2020, installation du pays de gâtine sur la commune des Châteliers avec l'aide de Jean-Yves Faucher et Éric Veillon, agriculteurs sur la commune.*

Suivez l'actualité du projet sur le site internet du Pays de Gâtine : <http://www.gatine.org/>

## UN PEU D'HISTOIRE : MORGAINÉ - SUITE

Aimé-pierre Lorfray est maire d'Aubigny depuis 1802 quand il achète Morgainé en avril 1804 à Gabriel Olivier Ingrand. Le domaine représente alors environ 8,5ha. Il a déjà acheté des biens nationaux à Aubigny et à Pressigny (par exemple : la cure d'Aubigny en 1796).

Qui est Aimé-Pierre Lorfray? Déjà âgé, né en 1745 à Parthenay, il est le fils aîné de Pierre Lorfray et de Marguerite Gouttière, marchands quincailliers à Parthenay.

Il a épousé en 1770, Marie-Louise Desmarais, fille d'aubergistes, originaires de Maisontiers. Parmi les témoins de son mariage, on relève les noms de Tudert de Vassé de la Roche Faton, Cossin de Maurivet, Châtaignier de Tennessus, tous nobles du voisinage, futurs émigrés. Témoins étonnants au mariage de bourgeois, même riches, leur présence est le premier indice de la conduite constante qui sera celle d'Aimé-Pierre Lorfray, ambitieux bourgeois en recherche d'ascension sociale.

Aimé-Pierre et Marie Louise se sont installés à Parthenay comme marchands merciers. De plus à partir de 1781 Aimé-Pierre est le fermier des droits d'entrée de cette ville, c'est-à-dire qu'il garantit la perception de l'octroi en échange d'une rémunération perçue sur ses droits. Pendant les 20 premières années de leur mariage, le couple a prospéré et a eu 9 enfants dont les destins seront assez différents. Parmi eux 3 au moins seront victimes des guerres napoléoniennes. Parmi les autres enfants, deux filles, Thérèse et Julie, vivront à Morgainé jusqu'à leur mort.

Revenons à Aimé-Pierre : en 1789 il a 45 ans. La Révolution à Paris, les bouleversements politiques qui vont progressivement amener le Tiers État à jouer un rôle de premier plan doivent l'intéresser car nous le retrouvons en 1791 parmi les membres de la Société des Amis de la Constitution - une centaine de notables, hommes de loi, militaires, commerçants - qui comptent parmi les Républicains les plus engagés de Parthenay.

Très vite, Aimé-Pierre va recueillir les premiers fruits de son engagement républicain. En 1794 il est nommé juge au tribunal de Parthenay. Ainsi à la fin des années 90, Aimé-Pierre Lorfray est un homme riche et influent qui côtoie la nouvelle classe dirigeante. Ses anciens amis, les nobles témoins à son mariage et qui furent plusieurs fois parrains de ses enfants sont émigrés et n'ont plus d'influence. Il va donc se mettre au service des nouveaux maîtres : la République puis l'Empire.

Dès 1802, il est nommé maire d'Aubigny en remplacement de Gabriel Olivier Ingrand. Pendant les premières années du 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1815, Aimé-Pierre -Lorfray va assumer les fonctions de premier magistrat de la commune et essayer de faire fructifier le domaine important pour l'époque qu'il a constitué autour de Morgainé (jusqu'à 32 ha), mais la prospérité ne sera pas au rendez-vous. En 1809 Lorfray sollicite et obtient de l'empereur d'être exempté de la pension de son fils Hyacinthe, élève officier, qui vient d'être tué en 1808 en raison de la modicité de sa fortune et du sort de 2 autres de ses enfants également tués à la guerre. L'abbé Lalu, nommé en 1838 à Aubigny, ne l'a pas connu mais il en parle en ces termes, selon la rumeur

publique : « Monsieur Lorfray, ancien révolutionnaire, est mort comme il a vécu, sans recevoir un prêtre. Il s'était enrichi des biens de l'église qui n'avaient pas profité entre ses mains ».

La cécité qui le frappe en 1813 l'oblige à abandonner sa charge de maire aux mains de son adjoint Jouot. Cette infirmité va sans doute être une cause importante de sa ruine, qui va être marquée par la vente progressive de ses biens : par exemple, la cure et les terres attenantes vendues au nouveau maire, Simon Jude Pidoux, en 1825. Le 26 juin 1826, c'est la liquidation de la communauté de biens entre Aimé-Pierre et Marie-Louise, qui le laisse débiteur de sa femme, à la charge de laquelle il restera jusqu'à sa mort le 26 mai 1835.

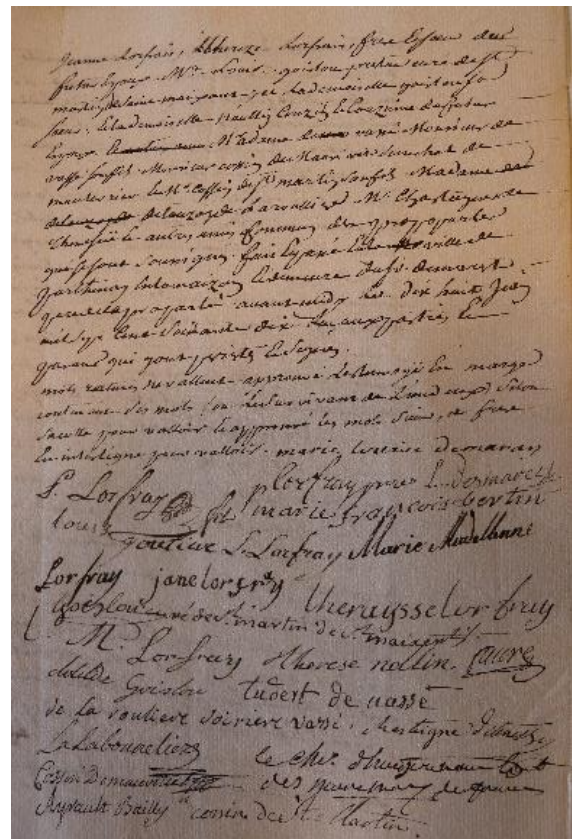
Comment expliquer la décadence d'un commerçant prospère, du plus gros propriétaire de la commune, d'un homme public qui s'est toujours placé du côté du pouvoir ? Si sa cécité en est une raison importante, ce n'est peut-être pas la seule.

Aimé-Pierre a été pris à son propre jeu : Opportuniste, les opportunités ont fini par se retourner contre lui. Vivant dans une époque troublée, aux multiples changements sociaux, il a cru pouvoir en profiter jusqu'au moment où les circonstances ne lui ont plus été favorables. Quand il se lance dans une nouvelle vie, à Morgaine, il ne connaît rien à l'agriculture. Il y avait là sans doute des risques qu'il n'avait pas mesurés. Sans doute aussi est-il mal perçu par la population d'Aubigny. Son statut de maire nommé par le préfet, ses convictions républicaines, puis en faveur de l'Empire, sont trop favorables à un régime devenu très impopulaire dans les campagnes à cause de la conscription sans cesse répétée pour faire face aux guerres incessantes.

Sans doute la population d'Aubigny, pour laquelle, selon l'abbé Lalu : « en ces tristes temps la foi se conserve intacte », ce qui, dans sa bouche, signifie aussi l'attachement à l'ordre ancien, l'a-t-elle considéré comme un usurpateur, surtout après le retour des Bourbons en 1815.

En conclusion Aimé-Pierre est un pur produit de son époque, qui cherche à profiter des bouleversements qui vont amener sa classe au pouvoir, mais son destin personnel tournera court et il n'épousera pas l'épopée historique qui s'est jouée autour de lui.

*Contrat de mariage d'Aimé-Pierre LOFFRAY et de Marie-Louise DESMARAIS*



Jean Marie FILLON, Habitant d'Aubigny

# INFOS PRATIQUES

## La mairie

### Les élus :

Le Maire : M MALVAUD Daniel

☎ 07 71 14 75 56

2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme JEUDI Marilyne

☎ 06 80 62 12 45

1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme MANSON Danielle

☎ 06.08.14.86.31

3<sup>ème</sup> adjoint : M Pierre DABIN

☎ 06 80 62 12 45

### Le secrétariat de mairie

Le secrétariat est ouvert au public :

Le Mardi matin de 9h00 à 12h30

Le Vendredi après-midi de 14h00 à 17h30

Secrétaire de mairie : Véronique LUNEAU

☎ : 05 49 69 81 13 - @ : [mairie.aubigny79@orange.fr](mailto:mairie.aubigny79@orange.fr) - 🌐 : <https://aubigny79.fr/>

## Permis de conduire, certificat d'immatriculation, Carte Nationale d'Identité, Passeport

Toutes ses démarches sont désormais à faire en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

La mairie reste cependant à votre disposition pour vous guider dans ces démarches

## La salle des fêtes

Une journée	Personne de la commune	<b>100.00€</b>
	Personne ou association hors commune	<b>160.00€</b>
Pour deux jours consécutifs	Personne de la commune	<b>120.00€</b>
	Personne ou association hors commune	<b>195.00€</b>
Pour un vin d'honneur	Personne de la commune	<b>Gratuit</b>
	Personne ou association hors commune	<b>50.00€</b>
Frais de chauffage (en sus si utilisation)	Repas, banquet, soirée, vin d'honneur...	<b>25€ / Jour</b>
Vaisselle	Personne de la commune	<b>Gratuit</b>
	Personne ou association hors commune	<b>20.00€</b>
Caution salle		<b>400€</b>

*Pour la réserver et/ou la visiter sans engagement, n'hésitez pas à contacter la mairie.*

## Le cimetière

- Concession cinquantenaire : 40 € le m<sup>2</sup>.
- Case de columbarium : 1 case à 350 € pour 30 ans  
1 case à 500 € pour 50 ans
- Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 50 € sans gravure sur plaque



## AUTRES INFORMATIONS COMMUNALES

### Etat civil 2019 et 2020

- Naissance : Emeric GUERIN - 19 février 2020
- Décès : Christiane GUERIN (épouse BERNIER) – 13 avril 2019  
Roger BERNIER – 26 avril 2019  
Thérèse ROCHE (née COUDERT) – 19 septembre 2019  
Michaël GERBIER – 31 janvier 2020
- Mariage : Elisa GIRAULT et Alexandre LACOLLE - 07 décembre 2019



**Rappel** : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les **PACS** ne sont plus pris en charge par le Tribunal.

Pour enregistrer un PACS vous devez vous rendre **soit chez un notaire, soit à la mairie**. N'hésitez pas à nous contacter.

### « Transport solidaire »

Mise en place du dispositif de transport solidaire à partir de septembre 2021

### Liste électorale au 28 mai 2021

Liste générale : 128 inscrits dont 65 électrices et 63 électeurs.

A noter que l'inscription sur les listes électorales peut se faire à n'importe quel moment de l'année. Il est désormais possible de prendre part à une élection si elle a lieu plus de 6 semaines après la validation de l'inscription.

### A vos agendas : Manifestations 2021

Au regard du contexte sanitaire, la municipalité a choisi de ne pas annoncer d'évènements pour son compte et aucune association n'a fourni de calendrier de manifestations

**Transport solidaire**  
à destination des habitants d'Aubigny

**0,37€/km**

**OBJECTIFS**

Développer une offre de transport basée sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes

Permettre aux personnes isolées de se déplacer pour les nécessités de la vie courante

Offrir un service à toutes générations confondues

**POUR DEVENIR CONDUCTEUR BÉNÉVOLE, BÉNÉFICIAIRE, OU POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTEZ LA MAIRIE !**

Sur place :  
3 rue André Ganne - 79390 Aubigny

Par téléphone : 05 49 69 81 13

Par mail :  
mairie.aubigny79@orange.fr

Par formulaire de contact :  
<https://aubigny79.fr>

Mardi de 9h00 à 12h30  
Vendredi de 14h00 à 17h30

## CONTACTS UTILES :

### La Communauté de Communes Parthenay Gâtine

**Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine** : 2, rue de la Citadelle – 79200 Parthenay  
www.cc-parthenay-gatine.fr ☎ 05.49.94.90.10

**Service d'Aide à Domicile et de Portage des Repas** :  
Permanences de 14h à 18h du lundi au vendredi ☎ 05.49.63.08.15

**Service déchets** : 7 rue Béranger – 79200 PARTHENAY  
Déchetterie la plus proche : Thénezay  
Lundi et vendredi de 14h00 à 17h25, mercredi et samedi de 09h00 à 11h55 ☎ 05.49.94.90.13

### Permanences

**Gâtine – Emploi – PAJO DE GÂTINE** : Rés Habitat Jeunes - 47 av du Général de Gaulle - Thénezay  
Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sur rendez-vous ☎ 05.49.94.90.10

**Assistante Sociale** : Relais Médico-Social - 1 cours Georges Marsault – Saint Loup Lamairé  
Mme VIGNARD Véronique Contacter le Centre Médico-Social de Saint Loup ☎ 05.49.63.19.14

### Autres services publics

**Gendarmerie** : 40, rue de la Croix Chauvin - Thénezay  
Ouverture du public : lundi, mercredi, vendredi et samedi 14h00/18h00 ☎ 05.49.63.00.02

**Pompiers** : chemin de la Fabrique - Thénezay  
☎ 18 ou 05.49.63.00.31

**Bureau de Poste** : 8 bis Cité Rondier - Thénezay  
Ouverture au public : mardi, jeudi et vendredi : 09h30/12h30 – 14h00/17h00 ☎ 05.49.63.00.78

**Bibliothèque de Thénezay** : 28, place de l'Hôtel de Ville - Thénezay  
Ouverture au public : mercredi de 14h00 à 18h30 et samedi de 09h à 12h30 ☎ 05.49.63.19.56

**Solid'Net** : M Thibaud Lasalle  
Contacter le Conseil Départemental 79 ☎ 06.88.70.81.86

**ADMR – Service Famille** : 15, Place de la Liberté - Thénezay  
☎ 05.49.63.52.80

**ADMR – Service de Soins Infirmiers à Domicile** : 15, Place de la Liberté - Thénezay  
☎ 05.49.63.01.75